



Zoom sur le Bénévolat

Généralités

Le bulletin d'information *Zoom sur le bénévolat* est édité par le Centre de compétences Bénévolat avec le concours du groupe d'experts du même nom. Il se conçoit comme un complément au **pool d'information sur la gestion des bénévoles**, mis en ligne dans le cadre de la campagne Bénévolat: www.croixrougesuisse.wordpress.com.

Participation de bénévoles

Le présent numéro de *Zoom sur le bénévolat* vous explique ce qu'il faut entendre par «participation de bénévoles» et vous soumet des exemples concrets issus des organisations de la CRS.

Les normes des [lignes directrices](#) de la Croix-Rouge suisse en matière de bénévolat insistent sur l'importance de ce sujet: le point 4 stipule que les **bénévoles doivent disposer de possibilités de concertation quant à l'aménagement de leur activité et qu'en qualité de membres des organisations, ils peuvent contribuer au développement de ces dernières.**

Contexte:

Le bénévolat évolue au même rythme que la société. Si nombreux étaient ceux qui donnaient de leur temps par altruisme et/ou par sentiment du devoir il y a quelques années encore, des études récentes montrent que les motifs dits égoïstes ont un poids de plus en plus important. Ainsi, les trois quarts des bénévoles en Suisse indiquent que, par leur engagement, ils souhaitent faire bouger les choses conjointement avec d'autres, et la moitié d'entre eux cherchent à endosser des responsabilités et à disposer de possibilités de décision.¹

Pour rester une organisation attrayante pour les bénévoles, la CRS se doit de prendre en considération cette évolution.

Les huit conseils et recommandations ci-dessous visent à favoriser la participation des bénévoles à la conception des activités concrètes comme au développement de l'organisation. Il faut noter à ce sujet que, en fonction de la structure de l'organisation, ces recommandations n'ont pas toujours la même pertinence. Par exemple, les organisations de sauvetage (ASS, SSS, SLRG, REDOG) basent leur fonctionnement sur le bénévolat et ne disposent pas de structures professionnelles bien établies. Pour elles, certains des points suivants (p. ex. 1, 3 et 8) vont donc de soi.

1. Tous les bénévoles sont automatiquement assimilés à des **membres de l'organisation**. Les exempter de la cotisation de membre peut représenter une marque de reconnaissance du travail qu'ils fournissent. S'il n'est pas possible de les considérer automatiquement comme membres, recommandez-leur au moins de s'affilier par la voie normale.
2. Lors de l'introduction de nouveaux bénévoles, il importe que ces derniers soient informés de leurs **droits** et des possibilités qui leur sont offertes de participer à la conception de leur activité et au développement de l'organisation.
3. Il est essentiel de leur fournir des **informations systématiques** pour qu'ils exercent leur droit de participation. Donnez régulièrement aux bénévoles des renseignements sur les évolutions à venir au sein de l'organisation, de la section ou de l'association.

¹ Observatoire du bénévolat 2009, Société suisse d'utilité publique
Bulletin d'information du Centre de compétences Bénévolat de la CRS – N° 2 / juillet 2013

4. Associez-les à toutes les étapes de la **conception de nouveaux projets**. Leurs expériences et compétences peuvent représenter des ressources importantes pour vous aussi. Offrez aux bénévoles la possibilité de **se former au travail de projet**. Permettez-leur de mettre en pratique ce qu'ils ont appris.
5. De nombreux bénévoles assument une responsabilité particulière **à titre honorifique** (comités, commissions) au sein d'associations et de sections, participant ainsi de manière décisive au développement de ces dernières. Il est ici primordial d'élaborer une **planification de la relève**. Vérifiez l'attractivité de vos fonctions, dont nous vous conseillons également de limiter la durée, afin de permettre à de nouveaux bénévoles de prendre leurs marques et d'assumer des responsabilités.
6. **Sensibilisez** au thème de la participation **les acteurs clés** en contact avec les bénévoles et travaillant avec eux. Il peut s'agir aussi bien de collaborateurs rémunérés (p. ex. responsables de prestations, coordinateurs de bénévoles) que d'autres bénévoles (p. ex. personnes œuvrant à titre honorifique, responsables de secteur, moniteurs Jeunesse, etc.).
7. Faites des **remarques positives** aux bénévoles et montrez-leur les **résultats concrets** découlant de leur contribution. Que leurs idées soient reprises ou, mieux encore, concrétisées est pour eux une marque de reconnaissance. Dans les bulletins d'information, les rapports annuels, les journaux internes, etc., vous pouvez évoquer des exemples de participation des bénévoles au sein de l'association/organisation.
8. Pour renforcer l'attrait des événements officiels (assemblées générales, etc.) pour les bénévoles, prévoyez également des **activités conviviales/collectives** auxquelles ces derniers peuvent participer.

La participation est essentielle, notamment dans le domaine de la jeunesse. Chaque organisation doit déterminer la manière dont elle souhaite coopérer avec les jeunes. Pour ce faire, elle pourra notamment se référer aux **cinq niveaux de participation** définis dans les [lignes directrices en matière d'activités de jeunesse](#). Cette différenciation pourra leur être utile à cette fin. La priorité doit être de planifier et de mettre en œuvre des projets imaginés par les jeunes pour les jeunes, de sorte que ces derniers puissent travailler de façon autonome dans un cadre défini.

1. **Information**: les décideurs informent les jeunes bénévoles des décisions prises.
2. **Consultation**: les jeunes bénévoles sont consultés durant la prise de décision.
3. **Concertation**: les jeunes bénévoles sont écoutés avant la prise de décision et peuvent ainsi faire entendre leurs idées et leurs conceptions.
4. **Codécision**: les adultes et les jeunes bénévoles se partagent le pouvoir décisionnel. Les jeunes peuvent alors «codéterminer» et «codécider».
5. **Autonomie**: les jeunes bénévoles décident de manière autonome, prennent des initiatives et mettent en œuvre des projets.